

Réunion du 7 avril 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean MATHIA

N° CP/2014/221 - Rivières - 2322
Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Haute Zorn

Vu la labellisation du projet de programme d'actions de prévention des inondations – PAPI sur le bassin de la Haute Zorn, pour les années 2014 à 2018, délivrée le 10 juillet 2013 par la Commission Mixte Inondation (CMI) réunie au niveau national,

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- donne un avis favorable au programme d'actions de prévention des inondations – PAPI sur le bassin de la Haute Zorn, pour les années 2014 à 2018, dont le détail figure à l'annexe financière de la convention cadre de partenariat jointe en annexe ;
- accorde le soutien financier du Département au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn à hauteur de 350 000 € maximum, pour la réalisation du programme d'actions du PAPI telle que définie dans la convention cadre de partenariat jointe en annexe ;
- approuve la convention cadre relative au programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin de la Haute Zorn, pour les années 2014 à 2018, à conclure avec l'Etat, l'Agence de l'Eau du Bassin Rhin-Meuse et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute-Zorn (porteur du projet).

Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer la présente convention cadre partenariale pour la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations – PAPI sur le bassin de la Haute Zorn.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140407-85655-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 24/04/14